



FLASH INFO

[Edition octobre 2021]

Enfin, il n'y a plus d'agents publics payés en dessous du SMIC

Ce qui était le cas depuis la dernière augmentation du SMIC au 01.10.2021. Le SMIC mensuel brut est de 1589,47 €, ce qui correspond à peu près à l'indice majoré 340 ; la valeur du point d'indice étant de 4,68602 €.

Présentés au CSFPE du 07.10.2021, deux projets de décret en finissent avec cette situation. Seules 3 organisations syndicales dont l'UNSA ont voté pour ce texte.

L'UNSA/FP a demandé qu'aucun corps de catégorie C ne soit oublié, dans aucun ministère. L'UNSA a également demandé que tous les corps spécifiques de catégorie C puissent bénéficier de la majoration d'un an d'ancienneté. La DGAFP doit réétudier ces deux sujets avant d'apporter une réponse.

L'UNSA a proposé une revalorisation indiciaire de tous les échelons des grilles de catégorie C ainsi que du bas de la grille de catégorie B afin de montrer au gouvernement le tassement des grilles et la nécessité d'ouvrir des négociations salariales... Affaire à suivre !

NOUVELLES GRILLES EN VIGUEUR A COMPTER DU 1/01/2022 :

Le tableau, ci-contre, concerne les grades classés en C1 soit les adjoints administratifs, les agents techniques du ministère de la Défense et les agents des services hospitaliers qualifiés civils de classe normale du ministère de la Défense

Echelon	Indice brut	Indice majoré (IM)	Gain en IM	Durée dans l'échelon	Traitement indiciaire brut
11	432	382			1790,06
10	419	372		4 ans	1743,20
9	401	363	+ 9	3 ans	1701,03
8	387	354	+ 6	3 ans	1658,85
7	381	351	+ 9	3 ans	1644,79
6	378	348	+ 11	1 an	1630,76
5	374	345	+ 9	1 an	1616,68
4	371	343	+ 8	1 an	1607,30
3	370	342	+ 8	1 an	1602,62
2	368	341	+ 8	1 an	1597,93
1	367	340	+ 8	1 an	1593,25

Le tableau, ci-contre, concerne les grades classés en C2, soit les adjoints administratifs principaux de 2^e classe, les agents techniques principaux de 2^e classe, aides-soignants civils et les agents des services hospitaliers qualifiés civils de classe supérieure du ministère de la Défense

Echelon	Indice brut	Indice majoré (IM)	Gain en IM	Durée dans l'échelon	Traitement indiciaire brut
12	486	420			1968,13
11	473	412		4 ans	1930,64
10	461	404		3 ans	1893,00
9	446	392		3 ans	1836,92
8	430	380		2 ans	1780,69
7	416	370	+5	2 ans	1733,83
6	404	365	+11	1 an	1710,40
5	396	360	+14	1 an	1686,97
4	387	354	+16	1 an	1658,85
3	376	346	+10	1 an	1621,36
2	371	343	+8	1 an	1607,30
1	368	341	+7	1 an	1597,93

Le tableau, ci-dessous, concerne les grades classés en C3, soit les adjoints administratifs principaux de 1^{re} classe, les agents techniques principaux de 1^{re} classe, aides-soignants civils de classe exceptionnelle du ministère de la Défense

Echelon	Indice brut	Indice majoré (IM)	Gain en IM	Durée dans l'échelon	Traitement indiciaire brut
10	558	473			2216,49
9	525	450		3 ans	2018,71
8	499	430		3 ans	2014,99
7	478	415		3 ans	1944,70
6	460	403		2 ans	1888,47
5	448	393		2 ans	1841,61
4	430	380		2 ans	1780,69
3	412	368		2 ans	1724,46
2	397	361	+ 3	1 an	1691,65
1	388	355	+ 5	1 an	1663,54

Reclassement dans les nouvelles grilles avec une accélération de carrière :

- Le reclassement des agents concernés dans les nouvelles grilles s'effectuera au 1^{er} janvier 2022. Après cette opération, **une bonification exceptionnelle d'ancienneté d'un an sera appliquée à tous les agents classés en C1, C2, C3.**
- Pour connaître les modalités de votre reclassement, n'hésitez pas à contacter nos délégués UNSA Défense.



Nota : Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021, tous les agents rémunérés sur la base d'un indice majoré inférieur à 340 seront payés avec cet indice de traitement et toucheront 1593,25 € brut par mois... Y compris les élèves en formation.

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02

- federation@unsa-defense.org
- portail-unsa.intradef.gouv.fr
- www.unsa-defense.org
- @UnsaDefense
- www.facebook.com/UNSADefense
- Unsa defense diffusion

Tout le monde a droit à l'UNSA !!

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision